

Rectorat de l'académie de Créteil  
Division des personnels ATSS et d'encadrement  
DPAE 4  
Bureau G 619  
Affaire suivie par :  
Suleiman LEITES  
Tél : 01 57 02 61 97  
Mél : [ce.dpae4@ac-creteil.fr](mailto:ce.dpae4@ac-creteil.fr)

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

## Annexe 01

Circulaire n°2024-009 du 18/01/2024

### Diplômes exigés pour le recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par la voie contractuelle ATSS

**(Diplômes requis pour s'inscrire au concours externe)**

CONCOURS	TITRES ou DIPLOMES REQUIS et/ou EXPERIENCES PROFESSIONNELLES
Attaché(e) d'administration de l'Etat (AAE)	Les candidats doivent être titulaires d'un BAC+3 niveau 6 (ancien II) ou équivalent
Secrétaire administratif(ve) de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)	Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat, d'un titre, un diplôme ou au moins de niveau 4 (ancien IV).
Adjoint(e) administratif(ve) de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES)	Sans condition de diplôme.
Adjoint(e) technique de recherche et de formation – BAP A et B (ATRF)	Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau 3 (ancien V) CAP ou BEP ou d'une qualification reconnue équivalente.
Infirmier(e) de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (INFENES)	Les candidats doivent être titulaires, au moment des épreuves, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit d'un titre de formation ou diplôme mentionnés aux <u>articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique</u>,</li> <li>• soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.</li> </ul>
Assistant(e) de Service Social (ASSAE)	Les candidats doivent être titulaires, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• du diplôme d'État français d'Assistant de Service Social</li> <li>• d'un titre prévu à l'article L411-1 à L411-6 du code de l'action sociale et des familles.</li> </ul>

\* La dispense de diplôme prévue pour les parents de 3 enfants et les sportifs de haut niveau accordée en cas d'inscription aux concours de recrutements est également recevable pour ce recrutement par la voie contractuelle.